



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Référence :  
**2026-06-05-01**

Objet de la délibération :  
**Désignation du secrétaire  
de séance**

Membres élus	<b>19</b>
Membres en fonction	<b>19</b>
Membres présents	<b>17</b>

**Vote à main levée**  
Pour : 19  
Contre :  
Abstention :

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Préfecture de  
Mulhouse

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de Landser, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Maire.

**Présents** : ADRIAN Daniel, CONRATH Roger, FERFLAMM Martine, GERBER Catherine, HELDER Marion, KOCH Patrick, LE CAM Nicolas, LETOUBLON Olivier, MERCIER David, MIHELIC Sandie, PREAU Françoise, PUGIN Eric, REIBER Alain, SUTTER Michel, TISSERANT Nathalie, WURTZEL André, ZINGLE Mireille.

**Excusées représentées** :

Mme BARTHELEMY Carine donne procuration à Mme ZINGLE Mireille  
Mme KEMPF Charlène donne procuration à M. LE CAM Nicolas

**Objet de la délibération** : Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu' « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Hervé DEMARK, directeur général de la Mairie de Landser, en qualité de secrétaire pour cette séance du Conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**NOMME** Monsieur Hervé DEMARK en qualité de secrétaire pour la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 6 juin 2026



Le Maire  
Daniel ADRIAN

Le secrétaire  
Hervé DEMARK